

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 10 juillet 2017, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté Dominic Lapointe
Steve Leblanc Benoît Couture
Gilles Gauvreau

Est absent : le conseiller Rémi Beauchesne

Les membres présents forment le quorum.

2017-07-112 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2017
5. Présentation des comptes
6. Signalisation de la 2^e et 3^e Avenue – Demande d'ajout de pancarte de milieu de rue
7. Rue Caron – Ajout de 2 pancartes « Arrêts »
8. Entretien annuel des pompes d'égout – Entente de 3 ans
9. Remplacement du trépied pour les entrées en espace clos
10. Alimentation en eau – point de vidange pour les roulottes
11. Travaux de réparation de pavage – été 2017
12. Travaux d'entretien de l'extrémité du 10^e rang – demande de partage des coûts avec Notre-Dame-de-Ham
13. Ajout de lignes téléphoniques pour le bâtiment des égouts et le bâtiment de l'aqueduc – Utilisation Fibre optique
14. Projet Fibre optique de la MRC d'Arthabaska – confirmation de notre intérêt
15. Aménagement d'une clôture – Terrain industriel et résidentiel
16. Parc du, 150^e – travaux liés à l'aménagement d'un stationnement et la mise en place d'une toilette
17. Projet Aréna – Soumission pour travaux de plomberie (Subvention PIC 150)
18. Projet des Jeux d'eau de Forum Citoyen
19. Vente du presbytère par la Fabrique Sts-Anges – Modification du règlement de zonage requis

20. Demande de mise en place de maisons « intergénérationnelles » dans le nouveau développement résidentiel du 8^e rang - Modification du règlement de zonage requis
21. Demande à la CPTAQ – Opération d’une Table Champêtre au 1001, 10^e rang
22. Demande du Resto-Bar Taga – Installation de pancartes
23. Congrès FQM 2017
24. Contrat de 3 ans de Déneigement – Résultats de l’Appel d’Offres public
25. Clinique médicale – lancement du projet de point de services ambulatoires de 1^{re} ligne pour une infirmière (1 jour/semaine) en collaboration avec le CIUSSS-MCQ
26. Clinique médicale – travaux d’aménagement des locaux à faire
27. Service d’entraide des Hauts Reliefs – Contribution financière annuelle
28. Travaux de réfection de la 4^e Avenue – Lancement de l’appel d’Offres
29. Programme d’aide à l’Amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)- Demande de paiement
30. Demande au MAMOT et à la CMQ d’intervenir dans le dossier du partage des redevances sur les Carrières/Sablères avec la municipalité de Notre-Dame-de-Ham
31. Dépôt à la table du conseil - Ristourne MMQ 2016 de 2,675\$
32. Dépôt à la table du conseil – Demande de M. Stéphane Dubé pour la fourniture des services (Aqueduc et égout) sur le terrain vacant à l’extrémité de la 4^e Avenue (Lot 45-A-17)
33. Bâtisse de l’aqueduc – ajout de portes
34. Projet d’Urgence Bois-Francis – Formation RCR aux citoyens
35. Travaux de réfection de l’ancien réseau d’aqueduc au 714, rue principale – Signature d’une quittance
36. Correspondance
 - a) Confirmation d’un montant de 20,000\$ de notre Député, M. Sébastien Schneeberger, dans le cadre du programme d’aide à l’Amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 - b) Lettre de remerciement à envoyer à M. François Héon ayant repeint les appareils du gymnase
 - c) Avis de réception du Ministre des Transports, M. Laurent Lessard, de notre demande d’aide financière auprès du fonds discrétionnaire du ministre
 - d) Avis de réception du Ministre des Transports, M. Laurent Lessard, de notre correspondance demandant de revoir les dépenses admissibles dans le cadre du programme d’aide à l’entretien du réseau routier local (PAERRL)
 - e) Réception d’une lettre de remerciement de Rouli-Bus pour le partenariat depuis plusieurs années.
37. Période de questions
38. Clôture de séance

2017-07-113 Approbation du procès-verbal du 5 juin 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l’unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 5 juin 2017 soit accepté, tel que rédigé.

2017-07-114 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, , le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2017 soit accepté, tel que rédigé.

2017-07-115 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 146,824.67 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2017-07-116 Signalisation de la 2^e et 3^e Avenue – Demande d'ajout de pancarte de milieu de rue

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire augmenter la sécurité de tous les usagers circulant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire diminuer la vitesse de la circulation de la 2^e et 3^e Avenue;

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité procède à l'achat et à l'installation de pancartes de milieu de rue dans la 2^e et 3^e avenue afin de rappeler aux usagers de la route la limite de vitesse à 30 Km/h et ainsi améliorer la sécurité de ces rues.

2017-07-117 Rue Caron – Ajout de 2 pancartes « Arrêt »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre en place une signalisation adéquate et sécuritaire dans la rue Caron;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire le nouvel aménagement de la signalisation selon les normes et règles de sécurité du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la situation a été analysée par des intervenants du MTQ et que ceux-ci suggèrent la mise en place de 2 pancartes additionnelles d'« Arrêt » ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise son personnel à faire l'installation de cette nouvelle signalisation selon les recommandations reçues des intervenants du MTQ.

2017-07-118 Entretien annuel des pompes d'égout – Entente de 3 ans

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'offre de service d'une période de 3 ans de la compagnie POMPEX Inc. consistant à l'entretien annuel préventif des pompes d'égout du poste de pompage (près du pont du ruisseau Demers) soit acceptée, et ce, au coût annuel de 816.50\$ en 2017, 837.39\$ en 2018 et 858.81\$ en 2019.

2017-07-119 Remplacement du trépied pour les entrées en espace clos

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'AUTORISER le remplacement du trépied, matériel obligatoire pour les entrées en espace clos, selon l'offre de service de l'entreprise Oxygène Bois-Francs au coût de 1,560.95\$ + taxes.

2017-07-120 Alimentation en eau – point de vidange pour les roulottes

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'AUTORISER l'entreprise « S. EAU S. pompes et traitement d'eau » à venir évaluer la situation de l'alimentation en eau au point de vidange pour les roulottes (près du cimetière) et d'effectuer le remplacement au besoin de la pompe du puits et ce, selon les recommandations et l'évaluation de l'entreprise S. EAU S.

2017-07-121 Travaux de réparation de pavage – été 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise « Pavage Estrie Beauce » au coût de 14,399.50\$ + tx permettant d'effectuer diverses réparations d'asphalte dans le périmètre urbain.

**2017-07-122 Travaux d'entretien 2017 de l'extrémité du 10^e rang -
Demande de partage des coûts avec la municipalité de
Notre-Dame-de-Ham**

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire (Jasmino Sirop) d'entretenir le 10^e rang afin que l'accès à sa propriété soit adéquat;

CONSIDÉRANT QUE la circulation du propriétaire fut difficile au printemps 2017 sur la portion « non gravelée » à l'automne 2016;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rechargement et d'entretien des fossés sont requis à l'extrémité du 10e rang, soit la partie non gravelée en 2016 sur une distance d'environ 300 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham avait acceptée en 2016 (résolution #01-10-16) de partager 50/50 les coûts requis à l'entretien du 10^e rang pour les années 2016 et suivantes;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux de rechargement et d'entretien des fossés sont évalués à environ 4,500\$;

CONSIDÉRANT QUE puisque le coût des travaux est supérieur à 1,000\$, il se doit d'y avoir une concertation entre les 2 municipalités et ce, afin d'obtenir un accord mutuel avant d'effectuer les travaux requis;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

DE demander à un représentant de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham de venir rencontrer notre contremaître en voirie, M. Bobby Dubois, afin d'obtenir l'accord des 2 municipalités avant d'effectuer les travaux 2017 requis, soit le rechargement avec du gravier 0-3/4 B sur 300 mètres et l'entretien des fossés nécessaire.

2017-07-123 **Ajout de lignes téléphoniques pour le bâtiment des égouts et le bâtiment de l'aqueduc – Utilisation de la Fibre optique**

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection de prévention d'incendie reçue le 8 mai 2017 en lien avec la bâtisse de l'aqueduc et de l'égout;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection recommande la mise en place d'une ligne téléphonique aux 2 endroits pouvant être utilisée en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE FAIRE les démarches nécessaires afin d'ajouter une ligne téléphonique à la bâtisse de l'aqueduc et à celle de l'égout;

DE PERMETTRE à l'entreprise Sogetel d'utiliser la fibre optique appartenant à la municipalité requise passant à proximité des bâtiments.

2017-07-124 **Projet Fibre optique de la MRC d'Arthabaska – Confirmation de notre intérêt**

ATTENDU QUE la couverture Internet est très variable sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

ATTENDU QUE la MRC a entamé en juin 2016 une étude de faisabilité d'un projet collectif visant à brancher l'ensemble des résidences et des entreprises, peu importe leur emplacement sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU QU'en mars 2017, le Conseil de la MRC a autorisé le dépôt d'une demande de subvention de 10,4 \$ millions à deux programmes, soit *Brancher pour Innover* du gouvernement fédéral et *Québec branché* du gouvernement provincial ;

ATTENDU QUE l'annonce des projets retenus à ces programmes de subvention est attendue pour la fin de l'été 2017 ;

ATTENDU QUE des rencontres ont été organisées au mois de juin 2017 afin de répondre aux questions et interrogations des municipalités en lien avec le projet collectif de réseau de fibre optique présenté au Conseil de la MRC ;

ATTENDU QU'avant d'aller plus loin avec les prochaines étapes du projet collectif, la MRC a besoin de connaître l'intérêt de chacune des municipalités à investir dans un tel projet, et ce, même sans subvention ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités ;

ATTENDU QU'un projet collectif de réseau de fibre optique permettrait de réduire les inégalités de services dans les petites municipalités, principalement en milieu rural ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite offrir des services de télécommunications de qualité à tous ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE CONFIRMER l'intérêt de la municipalité du Canton de Ham-Nord à participer à un projet collectif de réseau de fibre optique, piloté par la MRC d'Arthabaska ;

DE CONFIRMER à la MRC d'Arthabaska la pleine collaboration de la municipalité pour la suite des démarches du projet collectif ;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la MRC d'Arthabaska.

2017-07-125 **Aménagement d'une clôture – Terrain industriel et résidentiel**

CONSIDÉRANT la demande de Ferme Nolam le 28 juin 2017 demandant à la municipalité de mettre en place une clôture servant à séparer les propriétés puisque Ferme Nolam prévoit qu'il y aura présence d'animaux sur son terrain dans les prochains jours;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue par M. Nolette selon laquelle il serait en mesure de mettre la clôture en place au taux horaire de 20\$/h et en fournissant les poteaux au prix de 3\$/unité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE MANDATER M Jean-Denis Nolette pour mettre en place une clôture séparant les propriétés de Ferme Nolam et celle de la municipalité selon les termes de l'offre de service reçue.

2017-07-126

Parc du 150^e – travaux liés à l'aménagement d'un stationnement et à la mise en place d'une toilette

ATTENDU QUE la municipalité désire soumettre un projet dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires (FDT) afin d'y aménager une toilette et mettre en place un stationnement;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise Construction Berpier pour la construction d'une toilette et que la soumission reçue est au montant de 13,950\$ + taxes;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise Excavation Marquis Tardif pour la mise en place d'un stationnement et que la soumission reçue est au montant de 3,790\$ + taxes;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention de la confirmation par la MRC d'Arthabaska que le projet est admissible dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires (FDT) ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'OCTROYER le contrat pour le projet de mise en place d'une toilette à l'entreprise Construction Berpier au montant de 13,950\$ + taxes et ce, conditionnellement à la réception de la confirmation par la MRC d'Arthabaska que le projet est admissible dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires (FDT);

D'OCTROYER le contrat pour l'aménagement d'un stationnement à l'entreprise Excavation Marquis Tardif au montant de 3,790\$ + taxes et ce, conditionnellement à la réception de la confirmation par la MRC d'Arthabaska que le projet est admissible dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires (FDT).

2017-07-127

Projet Aréna – Soumission pour travaux de plomberie (Subvention PIC 150)

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu en décembre 2016 la confirmation que son projet de réfection de l'aréna était admissible au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150), programme d'aide financière couvrant 50% des coûts admissibles;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise Plomberie Chauffage JNF afin de procéder à la modernisation des éléments de plomberie du centre sportif (remplacement et ajout de chauffe-eau, rénovation des 4 salles de bains, amélioration des douches etc.) et que la soumission reçue est au montant de 15,049.98\$ + taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'OCTROYER le contrat pour le projet de modernisation des éléments de plomberie du centre sportif à l'entreprise Plomberie Chauffage JNF au montant de 15,049.98\$ + taxes.

2017-07-128

Projet des Jeux d'eau de Forum Citoyen

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Forum Citoyen Ham-Nord est présentement en démarches afin d'évaluer la viabilité d'un projet de « Jeux d'eau » et que ce projet nécessite l'implication de la municipalité au niveau de la fourniture d'un emplacement ainsi que la mise en place des différents services requis pour le projet;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de travail formé de représentants municipaux et d'un membre de Forum Citoyen a rencontré le fournisseur des infrastructures (l'entreprise JAMBETTE) afin de prendre toutes les informations requises afin de mener à terme le projet, informations telles que les particularités liées à la fourniture de l'eau (diamètre des conduites minimales, pression requise, quantité d'eau utilisée (estimation quotidienne et annuelle)), les besoins en électricité ainsi que l'aménagement d'un cabanon etc.;

CONSIDÉRANT QU'APRÈS cette rencontre avec le fournisseur et en connaissant maintenant les différentes contraintes liées au projet, le meilleur endroit viable pour la mise en place du projet se trouve à être à même le Parc du 150^e et cela, dû à la proximité des services requis;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation initiale du projet démontre que les coûts totaux seront d'environ 85,000\$, soit 65,000\$ pour la structure des jeux d'eau et d'environ 20,000\$ pour la fourniture des différents services (branchement au réseau d'aqueduc, l'électricité et le cabanon);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire appuyer le projet de Forum Citoyen Ham-Nord en donnant l'autorisation d'utiliser une partie de terrain du Parc du 150^e en plus de fournir et mettre en place les différents services requis nécessaire au projet (branchement au réseau d'aqueduc, l'électricité et le cabanon);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise Forum Citoyen Ham-Nord à mettre en place son projet de Jeux d'Eau sur le terrain du Parc du 150^e ;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à assumer les coûts d'environ 20,000\$ liés à la fourniture et à la mise en place des différents services requis et nécessaire au projet tels que les coûts liés au branchement au réseau d'aqueduc, à l'électricité et à la mise en place d'un cabanon.

2017-07-129

**Vente du presbytère par la Fabrique Sts-Anges –
Modification du règlement de zonage requis**

CONSIDÉRANT QUE le presbytère de Ham-Nord (520, rue principale) est présentement situé dans la zone P-1 et que cette zone ne permet pas l'usage « résidentiel » dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'effectuer une modification au niveau des usages permis à l'intérieur de la zone P-1 afin de permettre à la Fabrique Sts-Anges de procéder à la vente de son bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord débute les démarches requises auprès d'un urbanisme afin de procéder à la modification du règlement de zonage et ainsi permettre à la Fabrique Sts-Anges de pouvoir procéder, si elle le désire, à la vente du presbytère (520, rue principale) en rendant cette partie du territoire apte à accueillir des unités d'habitation.

2017-07-130 **Demande de mise en place de maisons « intergénérationnelles » dans le nouveau développement résidentiel du 8^e rang – Modification du règlement de zonage requis**

CONSIDÉRANT une demande reçue de quelques résidents du 8^e rang afin de permettre la construction de maisons intergénérationnelles dans le nouveau développement résidentiel du 8^e rang;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'effectuer une modification au niveau des usages permis à l'intérieur de cette zone afin d'y permettre la construction de maisons intergénérationnelles;

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord débute les démarches requises auprès d'un urbanisme afin de procéder à la modification du règlement de zonage et ainsi permettre la construction de maisons intergénérationnelles dans le nouveau développement résidentiel du 8^e rang.

2017-07-131 **Demande à la CPTAQ – Opération d'une Table champêtre au 1001, 10^e rang**

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité a pris connaissance de la demande de Mme Élise Hamel selon laquelle celle-ci demande à la CPTAQ l'ajout d'un usage visant l'exploitation d'une Table Champêtre au 1001, 10^e rang à Ham-Nord ;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord appuie cette demande.

2017-07-132 **Demande du Resto-Bar Taga – Installation de pancartes**

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité a pris connaissance de la demande de Mme Nancy Brisson désirant améliorer la visibilité de son Resto-Bar au niveau des VTT et demandant l'autorisation de la municipalité afin de mettre en place une petite affiche (1 pied par 2 pieds) sur les poteaux de signalisation déjà en place illustrant le partage de la route entre VTT et voiture ;

ATTENDU QUE tous les coûts liés à cet ajout seraient à la charge du Resto-Bar Taga ;

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise le Resto-Bar Taga à mettre en place, à ses frais, une petite signalisation (sur les poteaux de signalisation déjà en place illustrant le partage de la route entre VTT et voiture seulement) afin d'améliorer la visibilité de son Resto-Bar.

2017-07-133 Inscriptions - Congrès de la FQM 2017

IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER M. François Marcotte, maire et M. Rémi Beauchesne, conseiller, à participer au congrès 2017 de la FQM qui aura lieu les 28, 29 et 30 septembre 2017.

2017-07-134 Contrat de 3 ans de Déneigement - Résultats de l'appel d'offres public

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le SEAO publié le 19 juin 2017 pour le déneigement des routes municipales;

ATTENDU QUE la municipalité a reçue 1 soumission, soit la soumission de l'entreprise Excavation Marquis Tardif Inc et que celle-ci est conforme selon les critères demandés ;

IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'OCTROYER le contrat d'une période de 3 ans (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020) pour le déneigement des 37.47 Km de routes municipales à l'entreprise Excavation Marquis Tardif Inc. au montant de 3,500\$/km + tx pour la 1^{re} année, 3,549\$/km + tx pour la 2^e année et 3,599\$/km + tx pour la 3^e année.

2017-07-135 Clinique médicale – lancement du projet de point de services ambulatoires de 1^{re} ligne pour une infirmière (1jour/semaine) en collaboration avec le CIUSSS-MCQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille en collaboration depuis plusieurs mois avec le Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS-MCQ) afin de lancer son projet de clinique médicale dans les locaux disponibles du 285, 1^{re} avenue (édifice de la Caisse Desjardins) ;

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS-MCQ propose un projet visant à élargir les services ambulatoires de première ligne de la région par l'implantation d'un point de service dans la municipalité de Ham-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet-pilote consiste essentiellement à ce qu'une ressource humaine (infirmière) du CIUSSS-MCQ se déplace à la clinique de Ham-Nord selon la fréquence d'une journée par semaine afin de venir offrir des « services ambulatoires de 1^{re} ligne », c'est-à-dire : Injection de médication, lavage d'oreilles,

enseignement pour l'auto-administration de la médication et de la prise de la tension artérielle, retrait de pessaire, soins de plaie, traitement de blessures mineures, retrait de points etc.;

CONSIDÉRANT QUE ce projet-pilote se veut une belle opportunité de lancer officiellement le projet de clinique médicale dans notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme son intérêt au CIUSSS-MCQ pour la mise en place d'un projet visant à élargir les services ambulatoires de première ligne de la région par l'implantation d'un point de service dans la municipalité de Ham-Nord.

2017-07-136 **Clinique médicale – travaux d'aménagement des locaux à faire**

CONSIDÉRANT le projet-pilote du CIUSSS-MCQ visant à élargir les services ambulatoires de première ligne de la région par l'implantation d'un point de service dans la municipalité de Ham-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'effectuer quelques travaux d'aménagement de ses locaux afin de pouvoir accueillir adéquatement ce projet tels que le remplacement du revêtement de plancher et la mise en place d'un système afin de débarrer la porte de la clinique à distance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise PG Poitras Inc. (9226-7236 Québec Inc.) pour le remplacement du revêtement de plancher et que la soumission reçue est au montant de 6,532\$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise Vitrierie Vaillancourt pour la mise en place d'un système afin de débarrer la porte de la clinique à distance et que la soumission reçue est au montant de 1,372\$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'OCTROYER le contrat pour le remplacement du revêtement de plancher à l'entreprise PG Poitras Inc. (9226-7236 Québec Inc.) au montant de 6,532\$ + taxes ;

D'OCTROYER le contrat pour la mise en place d'un système afin de débarrer la porte de la clinique à distance à l'entreprise Vitrierie Vaillancourt au montant de 1,372\$ + taxes.

2017-07-137 **Service d'Entraide des Hauts Reliefs – Contribution financière annuelle**

IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 500\$ au Service d'Entraide des Hauts Reliefs (organisme responsable du projet de Sécurité Alimentaire) pour l'année 2017 et d'en autoriser le paiement.

2017-07-138 **Travaux de réfection de la 4^e Avenue – Lancement de l'appel d'offres**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE procéder à un appel d'offres public sur le SEAO pour le projet de réfection de la 4^e avenue – Aqueduc, égout et voirie.

2017-07-139 **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Demande de paiement**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2017-07-140 **Demande au MAMOT et à la CMQ d'intervenir dans le dossier du partage des redevances sur les Carrières/Sablières avec la municipalité de Notre-Dame-de-Ham**

CONSIDÉRANT la résolution #2017-04-55 adoptée par la municipalité du Canton de Ham-Nord selon laquelle notre municipalité demandait **une rencontre** avec la municipalité de Notre-Dame-de-Ham afin d'évaluer la possibilité de signer une entente (pour l'année 2017 et suivantes) de partage des sommes perçues en droits d'imposition des carrières et sablières afin de déterminer une répartition juste et équitable qui constituerait une situation avantageuse (gagnant/gagnant) pour les deux municipalités.

CONSIDÉRANT la réception de la résolution #07-05-17 ainsi que la correspondance du 8 mai 2017 reçues de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham mentionnant « qu'il nous apparaît contraire aux bonnes normes de gestion de discuter avec le conseil de Ham-Nord d'un partage quelconque de ces redevances »;

CONSIDÉRANT un courriel avec documents explicatifs à l'appui envoyé par le directeur général de la municipalité du Canton de Ham-Nord le 16 mai 2017 afin de clarifier notre position et expliquer brièvement les droits et obligations de chacun, c'est-à-dire d'expliquer à partir de la réglementation en vigueur de la Loi sur les compétences municipales, article 78.13 mentionnant « qu'une municipalité qui a compétence en matière de voirie et par les voies publiques de laquelle transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir d'une carrière ou d'une sablière située sur le territoire d'une autre municipalité, des substances à l'égard desquelles un droit est payable, **peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes perçues;**

CONSIDÉRANT QUE suite au courriel du 16 mai 2017, la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a transmis une correspondance le 19 juin 2017 mentionnant qu'elle maintient sa position sur le sujet, tel que mentionné dans la lettre du 8 mai et la résolution #07-05-17;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord aurait préféré régler ce dossier en rencontrant la municipalité de Notre-Dame-de-Ham et considérant qu'il nous est présentement impossible de le faire, cela nécessitera inévitablement l'implication de ressources externes afin de faire avancer le processus ;

CONSIDÉRANT QUE le « Document d'information sur la mesure d'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières » a été réalisé par la Direction générale de la fiscalité du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) en 2010;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord désire demander le soutien du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Direction régionale du Centre-du-Québec (M. Dominic Duval ou un autre membre de la direction régionale) afin de venir expliquer et clarifier les droits et obligations de chacune des municipalités dans ce dossier et ainsi permettre la conclusion d'une entente ;

CONSIDÉRANT QUE si l'intervention du MAMOT n'est pas concluante, la municipalité devra faire une demande d'arbitrage à la Commission municipale du Québec, en vertu de l'article 78.13 de la Loi sur les compétences municipales, en demandant que le processus d'arbitrage soit précédé d'une médiation ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord demande le soutien du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Direction régionale du Centre-du-Québec (M. Dominic Duval ou un autre membre de la direction régionale) afin de venir expliquer et clarifier les droits et obligations de chacune des municipalités dans ce dossier et ainsi permettre la conclusion d'une entente;

QUE si l'intervention du MAMOT n'est pas concluante, la municipalité fera une demande d'arbitrage à la Commission municipale du Québec, en vertu de l'article 78.13 de la Loi sur les compétences municipales, en demandant que le processus d'arbitrage soit précédé d'une médiation ;

2017-07-141 Ristourne 2016 MMQ - Dépôt à la table du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil la correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) selon laquelle la ristourne attribuée à notre municipalité pour l'année 2016 est de 2,675\$.

2017-07-142 Demande de M. Stéphane Dubé pour la fourniture des services (aqueduc et égout) sur le terrain vacant à l'extrémité de la 4^e Avenue (Lot 45-A-17)

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil la demande de M. Stéphane Dubé demandant à la municipalité d'ajouter la fourniture des services (aqueduc et égout) sur le terrain vacant à l'extrémité de la 4^e Avenue (Lot 45-A-17).

2017-07-143 Bâtisse de l'aqueduc – ajout de portes

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à faire les démarches requises afin d'ajouter des portes à la bâtisse de l'aqueduc, et ce, pour des questions de sécurité.

2017-07-144 **Projet d'Urgence Bois-Francs – Formation RCR aux citoyens**

CONSIDÉRANT le projet d'Urgence Bois-Francs de former le plus de gens possible aux manœuvres de RCR;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration de la municipalité est demandée afin de promouvoir le projet, prendre les inscriptions en personnes pour les citoyens qui ne pourront le faire en ligne, de fournir une salle gratuitement pour permettre à Urgence Bois-Francs délivrer la formation et finalement, de défrayer les coûts d'inscriptions de 10\$/personne pour les citoyens qui suivront la formation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'améliorer les chances de survie d'un citoyen qui subit un malaise cardiaque;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme son intérêt à l'organisme Urgence Bois-Francs de participer à ce projet de formation de nos citoyens aux manœuvres de RCR.

2017-07-145 **Travaux de réfection de l'ancien réseau d'aqueduc au 714, rue principale – Signature d'une quittance**

ATTENDU QUE la MUNICIPALITÉ a effectué des travaux de réfection de l'ancienne conduite d'aqueduc le 3 juillet 2017, près de la résidence sise au 714, rue Principale;

ATTENDU QUE lors de ces travaux, la MUNICIPALITÉ a dû excaver le terrain du 714, rue Principale pour enlever l'entrée de service (Résolution 2017-06-92);

ATTENDU QUE l'article 95 de la Loi sur les compétences municipales autorise la MUNICIPALITÉ à exécuter ces travaux, sous réserve par cette dernière de remettre en état les lieux;

ATTENDU QUE la MUNICIPALITÉ a remis en état la superficie du terrain situé au 714, rue Principale endommagé lors des travaux;

ATTENDU QUE le PROPRIÉTAIRE se déclare satisfait de l'exécution de ces travaux par la MUNICIPALITÉ, à l'exception des travaux de pavage mentionnés plus bas;

ATTENDU QUE la MUNICIPALITÉ a réalisé certains travaux visant cette remise en état;

ATTENDU QUE certains travaux additionnels doivent être réalisés soit, plus particulièrement, des travaux de pavage;

ATTENDU QUE le PROPRIÉTAIRE désire profiter de ces travaux de remise en état pour en exécuter lui-même sur sa propriété, sans que ces derniers travaux n'aient de lien avec les travaux de réfection réalisés par la MUNICIPALITÉ;

ATTENDU l'estimation effectuée par l'entreprise Pavage Estrie Beauce, en date du 26 juin 2017, pour la réalisation de travaux de pavage sur la superficie excavée par

la MUNICIPALITÉ sur le terrain du 714, rue Principale (au montant de 1 816 \$ plus taxes);

ATTENDU QU'en considération de la signature de la présente, la MUNICIPALITÉ accepte d'acquitter un montant de 1,816 \$ en plus des taxes applicables, afin que le PROPRIÉTAIRE puisse finaliser lui-même les travaux de remise en état de sa propriété;

ATTENDU QU'en considération du paiement reçu de la MUNICIPALITÉ au montant total de 2,087,95 \$, le PROPRIÉTAIRE donne à la MUNICIPALITÉ ainsi qu'à ses représentants, ayants droit, assureurs, commettants, préposés ou employés, ou toute autre personne intéressée ou responsable de ces travaux, avec ou pour elle, quittance complète et finale de toutes réclamations, pertes pécuniaires, dommages matériels et généralement, de tous dommages ou préjudices que le PROPRIÉTAIRE, ou ses ayants droit, pourrait prétendre en lien avec les faits et circonstances mentionnés au préambule, notamment en lien avec les travaux exécutés sur le terrain du 714, rue Principale, dans la semaine du 3 juillet 2017.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à faire signer une « quittance » par le propriétaire et à effectuer le déboursé de 2,087.95\$ suite à l'obtention de cette quittance signée du propriétaire.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. De la réception de la confirmation d'un montant de 20,000\$ de notre Député, M. Sébastien Schneeberger, dans le cadre du programme d'aide à l'Amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);
2. D'une lettre de remerciement à envoyer à M. François Héon ayant repeint bénévolement les appareils du gymnase;
3. De l'avis de réception reçue du Ministre des Transports, M. Laurent Lessard, concernant notre demande d'aide financière auprès du fonds discrétionnaire du ministre;
4. De l'avis de réception reçue du Ministre des Transports, M. Laurent Lessard, concernant notre correspondance demandant de revoir les dépenses admissibles dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) ;
5. D'une lettre de remerciement reçue de Rouli-Bus pour le partenariat depuis plusieurs années ;
6. De l'éclairage extérieur du gymnase qui semble être dérégulé;
7. D'un projet de M. Guy Bélanger afin de doter toutes les résidences de la municipalité d'une toilette à compost.

Le maire lève l'assemblée à 21h00.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.